

Déclaration préalable FSU CHSCT Jura 15 octobre 2020



Monsieur le Directeur Académique,
Mmes, Mrs les membres du CHSCT

7 semaines après la rentrée, nous voilà réunis pour le premier CHSCT départemental de l'année. Force est de constater qu'alors qu'il n'y a aucun problème à réunir 27/28 élèves ou encore 32/34 collégiens ou lycéens dans une classe, un CHSCT départemental ne peut se réunir en présentiel avec la totalité de ses membres Peut-on avoir une explication ? Pourquoi cette précaution de groupe restreint ne s'applique-t-elle pas tous les jours en établissement avec nos classes ?

Nous ferons donc en comité restreint avec tout ce que cela comporte de manque d'échanges, de problématiques pour organiser les visites ou groupes de travailcomment faire simple quand on peut faire compliqué ?

Bref commençons par un constat sans appel : ce que nous craignons et annonçons a eu lieu !

Rien n'était prêt et la seule chose qui semblait préoccuper notre ministre, c'était l'affichage politique : « tout va bien », « Nous sommes prêt.es », « la rentrée est normale », « on accueille tous les élèves, comme d'habitude »... Autant d'affirmations qui ont renforcé chez les personnels un sentiment de mépris de leur employeur à leur égard.

Avant cette crise, la FSU alertait régulièrement le ministère sur les conditions de travail dégradées et sur les effets délétères des choix de politique éducative. Aujourd'hui, avec la crise, les personnels, à tous les niveaux et dans tous les domaines, ont atteint un niveau d'épuisement sans précédent, moins d'un mois après la rentrée scolaire.

Dans l'ensemble des services administratifs, les personnels disent leur fatigue, pour certain.es, ils et elles n'ont pas été en mesure de prendre la totalité de leurs congés d'été par manque de moyens et par surcharge de travail. La situation épidémique que nous connaissons depuis la reprise ne va pas améliorer les choses.

Dans les écoles, les directeurs et directrices doivent assumer des missions ordinaires déjà trop lourdes auxquelles s'ajoute la gestion de la crise sanitaire. Ils et elles sont en outre destinataires d'une succession d'informations contradictoires qu'il faut pourtant mettre en oeuvre. Il y a urgence à alléger leurs tâches administratives dans la période en les limitant au plus urgent, à la gestion de la crise sanitaire et à la sécurité des élèves et des personnels. Et ce n'est pas l'annonce de groupes de travail à venir, au niveau du ministère qui modifie leur quotidien.

Du côté des IEN, la FSU vous alerte sur le niveau d'épuisement professionnel des personnels d'inspection : surcharge de travail, injonctions contradictoires, impossibilité d'assurer leurs missions...

Concernant les enseignant.es, et plus largement l'ensemble des personnels des écoles et établissements, la gestion quotidienne de la classe, dans un climat rendu anxiogène par l'épidémie et les errements de la gestion de crise, entraîne également beaucoup de stress. Dans les écoles, collèges et les lycées, l'accueil d'élèves dont les difficultés scolaires et sociales se sont accrues pendant le confinement, sans moyens supplémentaires alloués par le ministère, ont ajouté indéniablement du mal être au travail. Les injonctions à la continuité pédagogique pour les élèves absents, la mise en isolement ou en arrêt de nombreux personnels (agents des collectivités, administration, vie scolaire, enseignant.es) ont aussi grandement déstabilisé la prise en charge des élèves et accru les difficultés à faire respecter les règles sanitaires.

L'exaspération des enseignant.es est grande. Tous les jours, ils et elles nous disent leur état de fatigue, leur sentiment d'abandon, leur besoin de considération, de reconnaissance et de confiance pour poursuivre leurs missions au service de l'École. Les décisions actuelles sont inacceptables car complètement incompréhensibles dans le contexte ! Monsieur le DASEN, en tant que représentant du ministre, la FSU vous alerte aujourd'hui solennellement au sujet de l'état d'épuisement de bon nombre de personnels et rappelle à tous et toutes la responsabilité pénale du ministre en tant qu'employeur comme le stipule l'article L4121 du Code du travail.

Et comme si tout cela ne suffisait pas, nous apprenons début de semaine dans la presse que les masques sensés nous protéger seraient toxiques ? Selon le ministre cela ne serait que veine polémique...quelle honte !!!

Monsieur le DASEN, nous vous posons la question : combien de temps allons-nous pouvoir continuer comme ça ? Quand enfin le gouvernement va-t-il assumer la mise en danger de ces agents sans risquer une explosion des risques psycho-sociaux et des arrêts maladie chez les personnels ?

Avec une vision moins étreignée, moins méprisante, moins hors-sol, plus réaliste, avec un réel soucis des conditions de travail des personnels et des élèves et une capacité à anticiper de la part de notre ministère, une autre rentrée et une autre première période aurait été possible !

